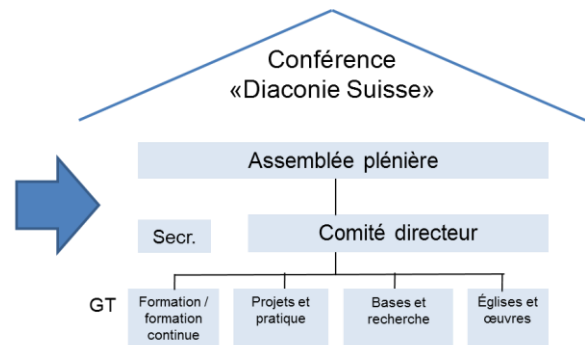
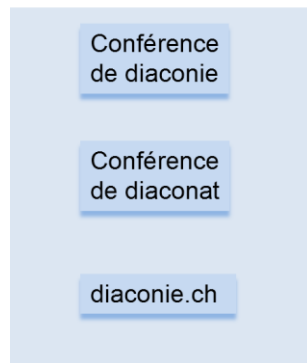


Conférence « Diaconie Suisse » – Fiche d'information

10 septembre 2016

I. La conférence « Diaconie Suisse »

En automne 2014, l'Assemblée des délégués de la FEPS a pris connaissance du rapport sur le modèle « Diaconie Suisse » et s'est prononcée en faveur d'un regroupement des trois organisations ou projets de diaconie existants en une même structure, désignée



comme la conférence « Diaconie Suisse ». Les trois entités sont : a) la Conférence de diaconie de la FEPS, b) la Conférence de diaconat de Suisse alémanique (DDK) et c) le projet « diaconie.ch » de la KIKO.

La conférence comporte une assemblée plénière (assemblée des membres exécutifs en charge de la diaconie), un comité directeur et quatre groupes de travail. Ces derniers assument des tâches qui sont fixées dans une liste de prestations couvrant huit domaines (du positionnement stratégique de la diaconie à la mise en réseau au niveau européen, en passant par les questions de formation et de formation continue et par l'exploitation d'une plateforme d'information).

L'AD a déterminé que le financement de la conférence devait être garanti en rassemblant « les états financiers des trois organisations et projets concernés au moment indiqué pour chacun d'eux dans la nouvelle structure Diaconie Suisse ».

II. Mise en œuvre : de la « motion Diaconie » à la conférence « Diaconie Suisse »

- Intégration structurelle : afin de garantir l'intégration dans la FEPS souhaitée par l'AD, le Conseil de la FEPS a décidé de donner à la nouvelle structure « Diaconie Suisse » la forme d'une conférence de la FEPS.

- Organisation du regroupement : le regroupement se fait en trois étapes.

1. La Conférence de Diaconie de la FEPS devient tout simplement la nouvelle conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS.

2. Lors de son assemblée du 31 mai 2016, la KIKO a répondu favorablement à la demande de contribution au projet « diaconie.ch » devant permettre à la plateforme d'information d'entrer en service en 2017 en tant qu'élément de « Diaconie Suisse ».

3. Le Conseil du diaconat – s'appuyant sur les résultats positifs obtenus par la consultation – propose à la Conférence de Diaconie une révision totale de l'« accord sur les services socio-diaconaux ». Il résulte de cette révision totale que le financement de l'activité des groupes de travail est assuré.

- Composition : la collaboration au sein des groupes de travail fera l'objet de mises au concours à partir de l'automne 2016. La composition de l'assemblée plénière et celle du comité directeur seront fixées au printemps 2017.

III. Fonctionnement de la conférence « Diaconie Suisse »

L'assemblée plénière et le comité directeur de la conférence « Diaconie Suisse » pourront commencer leur activité début 2017. Puis, dans une deuxième étape, ce sera le tour des groupes de travail, à partir de l'été 2017 (sous réserve de l'approbation, par les Églises membres, de la révision totale de l'« accord sur les services socio-diaconaux »).